

ASSEMBLÉE NATIONALE5 juin 2023

ÉLARGIR L'ASSIETTE DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par

M. Lefèvre, M. Labaronne et M. Jean-René Cazeneuve

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« élargir l'assiette de la taxe sur les transactions financières »

les mots :

« clarifier les modalités de collecte de la taxe sur les transactions financières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de mieux tenir compte de l'objet de la proposition de loi à la suite de son examen en commission des finances. La proposition de loi vise ainsi à clarifier les modalités de collecte de la taxe sur les transactions financières.